

Nurick, Robert (Ed.) *Nuclear Weapon and European Security*. Hampshire (Engl.), Gower Publishing, Coll. « International Institute for Strategic Studies : The Adelphi Library », vol. 13, 1984, 152 p.

G.R. Lindsey

Volume 17, Number 1, 1986

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/701985ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/701985ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lindsey, G. (1986). Review of [Nurick, Robert (Ed.) *Nuclear Weapon and European Security*. Hampshire (Engl.), Gower Publishing, Coll. « International Institute for Strategic Studies : The Adelphi Library », vol. 13, 1984, 152 p.] *Études internationales*, 17(1), 203–205. <https://doi.org/10.7202/701985ar>

stabilisation et l'organisation des forces armées.

Certaines menaces peuvent, en effet, nous concerner. Le terrorisme puisqu'aucun État n'est à l'abri de ce genre de risques; même si le Canada a, dans l'ensemble, une meilleure image que les États-Unis, il peut servir de base à des actions anti-occidentales: l'expérience des derniers mois a prouvé que les diverses mesures de sécurité n'étaient pas toujours adéquates. Le pacifisme/neutralisme car, bien qu'on puisse comprendre jusqu'à un certain point les sentiments de ceux qui s'opposent aux armements, notamment nucléaires la réalité laisse beaucoup moins de choix; il est utopique de croire qu'en cas de guerre É.U.-URSS, le Canada pourrait se contenter de voir passer les missiles au-dessus de son territoire; quant au fameux « *rather red than dead* » il présente des aspects de « collaboration » qui amènerait ses partisans à le méditer ultérieurement dans des goulags ou camps d'extermination... Enfin, il ne faut pas perdre de vue la menace démographique; si l'Europe de l'Ouest, la France en particulier, commence à expérimenter les risques d'une trop forte immigration, les « trois bastions blancs »: Australie, Nouvelle-Zélande, Canada, disposant de vastes territoires peu peuplés, peuvent se trouver, dans le futur, brutalement confrontés à la poussée des masses humaines de l'Asie du Sud-Est.

L'organisation des forces armées est, forcément, très différente au Canada et en France. Dans ce dernier pays, les principes de base sont le service national obligatoire et des « armes » (terre, air, mer) à vocation complète, *i.e.* dotées des moyens d'action tous azimuts. Alors que le Canada a une armée de métier, mais surtout des « armes » d'efficacité douteuse: Terre peut-être, Air moins sûr (comment défendre le territoire avec 150 F.18?) Mer pratiquement nulle. Une simple comparaison: la Gendarmerie française, qui est partie intégrante des Forces armées, comprend environ 75,000 hommes, c'est-à-dire l'équivalent de toutes les forces canadiennes. Certes, le Canada ne peut pas disposer de forces armées nombreuses, ne serait-ce qu'en raison du fardeau financier. Mais ceci devrait l'ame-

ner à reconsidérer et leur emploi et leur organisation. Au lieu d'imiter le Grand Frère américain, mieux vaudrait l'aider en se dotant de forces de défense du territoire, spécialisées dans des opérations de retardement, guérilla, résistance, sabotage, pouvant s'opposer à la main-mise sur les ressources et les communications.

Donc, un livre sérieux et qui fait réfléchir. Ce qui nous fait regretter que relativement peu d'auteurs canadiens s'intéressent aux questions de Défense, alors qu'elles présentent, à tout le moins, autant d'importance, que l'étude des modes de scrutin ou celle des plaidoyers *pro domo* de certains politiciens.

Maurice PONCELET

*Faculté d'Administration
Université d'Ottawa*

NURICK, Robert (Ed.) *Nuclear Weapon and European Security*. Hampshire (Engl.), Gower Publishing, Coll. « International Institute for Strategic Studies: The Adelphi Library », vol. 13, 1984, 152 p.

Ce livre, qui date de 1984, reproduit cinq documents publiés entre 1980 et 1982. Néanmoins, l'analyse qu'il contient est toujours d'actualité et rend bien compte des problèmes auxquels l'OTAN est confrontée à la fin de 1985; elle nous rappelle que les préoccupations essentielles ayant trait à la sécurité de l'Europe ne changent pas très rapidement.

Anthony Cordesman traite pour sa part du rôle que jouent les forces stratégiques des États-Unis dans l'élargissement de la dissuasion pour la protection des alliés européens. Il pose quatre critères essentiels et sept critères souhaitables, mais non essentiels, permettant d'évaluer la capacité des forces nucléaires occidentales d'assurer la prise au sérieux par l'URSS de la stratégie de dissuasion élargie, même dans le contexte d'une guerre limitée. Les critères essentiels sont les suivants: d'abord, que le risque d'escalade, où un recours limité aux armements nucléaires en Europe dégènerait en échange stratégique glo-

bal entre les Superpuissances, soit acceptable; que les États-Unis possèdent des armes stratégiques invulnérables en nombre suffisant afin de pouvoir affecter un bon nombre d'entre elles à la défense de l'OTAN tout en conservant en réserve la capacité de porter un coup percutant à l'URSS; que les États-Unis soient en mesure de choisir et de modifier les cibles, suivant une stratégie de frappe graduée, afin de minimiser les dommages collatéraux; et, enfin, qu'il ne fasse aucun doute, pour l'URSS, que les États-Unis sont déterminés à recourir tout à la fois aux forces stratégiques et aux forces tactiques, selon le dispositif dicté par les besoins. L'auteur trace l'historique de la stratégie de dissuasion globale, en évoquant la période où s'exerçait la supériorité américaine, celle de la croissance du potentiel nucléaire de l'Union soviétique et, par ricochet, de la vulnérabilité grandissante des forces nucléaires de l'OTAN, puis, l'avènement du principe de la destruction mutuelle assurée, les accords SALT I sur la limitation des armes offensives, la stratégie de riposte graduée préconisée par l'OTAN, le débat sur les options de guerre nucléaire limitée, le déploiement des MIRV et la menace d'une première frappe de désarmement qu'il laisse planer sur l'arsenal d'armes fixes. L'auteur s'attarde aussi à cerner certaines faiblesses du dispositif des forces alignées par les États-Unis et fournit une explication quant aux motifs à l'appui de la décision qu'à prise l'OTAN de déployer des missiles de croisière sol-sol (GLCM) et des *Pershing II*; il fournit en outre des précisions sur la valeur et les limites d'un tel recours dans le contexte de la dissuasion élargie.

Gregory Treverton expose dans son article les différentes perspectives qui s'offrent aux États-Unis et à l'Europe de l'Ouest. Tandis que les Américains sont disposés à envisager une escalade graduelle de la violence en Europe, les Européens, dégoûtés face à une telle perspective, préfèrent carrément se fier à la dissuasion d'une menace laissant présager une escalade immédiate aboutissant à un échange intercontinental. La conjugaison des forces nucléaires basées dans les deux continents reste au centre de cette argumentation, qui fait intervenir, complémentirement des

GLCM et des *Pershing*, voire, un recours accru aux moyens de dissuasion basés en mer.

Peter Nailor et Jonathan Alford se prononcent quant à eux sur l'avenir de la force de dissuasion britannique. Ils considèrent que la raison d'être de cette force procède davantage de la solidarité européenne que du nationalisme. Ils sont en outre d'avis que les fusées *Polaris A3* feront l'affaire longtemps encore et préfèrent les missiles de croisière au *Trident*. D'après eux, les MSBS pourraient être emportés par de petits sous-marins côtiers plutôt que par de gros SNLE au long cours. En outre, ils recommandent la poursuite d'une stratégie britannique de dissuasion, tout en admettant que certains travaux de modernisation s'imposent.

Les trois chapitres dont il a été question ci-dessus ont été publiés dans la collection *Adelphi*. Quant aux deux derniers, bien moins volumineux, ils ont été publiés dans *Survival*.

Dans ses propos portant sur la modernisation des forces nucléaires tactiques et sur la stratégie de riposte, Christopher Makins souligne que le débat à l'origine de la décision de l'OTAN de déployer des missiles nucléaires à longue portée ne faisait que peu de cas des problèmes que posent les armes nucléaires à courte portée. En effet, dans un échange où elle serait appelée à aligner des armes à courte portée, l'OTAN se retrouverait probablement en désavantage relatif. La vulnérabilité des armes de l'OTAN basées à terre, en Europe, dicte la nécessité d'accorder une place accrue aux systèmes stratégiques.

Dans le chapitre qu'il consacre aux forces nucléaires et aux relations instaurées au sein de l'Alliance, François de Rose prétend que l'avènement de la parité stratégique a mis en doute la validité de la stratégie de riposte, adoptée par l'OTAN. Il préconise une stratégie moins souple, par laquelle l'OTAN affirmerait qu'un éventuel recours aux armes nucléaires contre l'Europe occidentale entraînerait sur-le-champ une riposte nucléaire dirigée contre les cibles militaires en territoire soviétique. L'auteur a la conviction que la nécessité de déployer les GLCM et les *Pershing II* découle moins de la menace que laissent planer les SS20, que l'incapacité croissante des avions

de frappe nucléaire de l'OTAN à se soustraire aux moyens améliorés de défense aérienne dont dispose le Pacte de Varsovie.

Plusieurs messages se dégagent d'au moins deux des documents analysés. Le premier veut que l'atteinte par l'Union soviétique de la parité nucléaire, tant à l'échelle intercontinentale qu'à l'échelle européenne, a grandement entamé la valeur des armes basées aux États-Unis pour ce qui est de la capacité d'assurer une dissuasion globale, mais elle a aussi amoindri la capacité des armes nucléaires tactiques de l'OTAN de faire contrepoids aux conséquences de l'infériorité manifeste de l'OTAN sur le plan de l'armement classique. Les auteurs expriment des doutes non seulement quant à la viabilité de la stratégie de riposte graduée, mais à l'égard de la capacité de prévenir une éventuelle escalade. Le renforcement des forces nucléaires à longue portée de l'OTAN par le déploiement de GLCM et de fusées *Pershing II* reçoit l'assentiment général des auteurs, qui lancent cependant un appel à la multiplication des plans systématiquement axés sur diverses options pour des échanges nucléaires limités assorties de mécanismes de contrôle rigoureux et faisant intervenir des armes basées à terre et en mer. Les auteurs s'inquiètent de la vulnérabilité du système de commandement et de contrôle, et de celle des armes elles-mêmes, vulnérabilité qui pourrait craindre-on inciter l'Union soviétique à tenter une première frappe par anticipation. D'après les auteurs il y aurait semble-t-il peu à gagner d'un éventuel recours aux armes nucléaires intercontinentales suivant une stratégie contre-forces destinée à infliger des dommages limités.

Deux conclusions générales sont également à dégager. La solution aux grands problèmes que posent la mise en commun des moyens américains et européens de dissuasion, d'une part, et la faiblesse des forces classiques de l'OTAN, d'autre part, ne réside pas dans l'alignement d'une quincaillerie nucléaire.

G.R. LINDSEY

Centre d'analyse et de recherche
opérationnelle
Ministère de la Défense nationale, Ottawa

EUROPE DE L'OUEST

BÉLANGER, Michel. Les communautés européennes et la santé. Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1985, 134 p.

Cet ouvrage de Michel Bélanger, professeur de droit international à l'Université de Bordeaux, complète un livre précédent, du même auteur, « Droit International de la Santé » paru aux éditions Economica en 1983. La thèse de l'auteur peut être brièvement résumée de la manière suivante. La santé n'apparaît guère dans les Traités communautaires même si les organes communautaires ont déjà adopté de nombreux textes à portée sanitaire. À défaut d'une politique communautaire globale il existe des politiques partielles: « l'Europe blanche » ensemble de dispositions communautaires relatives à la libre circulation, au libre établissement et à la libre prestation des services des professions de santé, « Europe médicale » médecine communautaire du travail, en particulier; « Europe de la santé » comprenant l'« Europe de la santé » (libre circulation des malades, défense des droits du malade, carte de la santé européenne) et l'« Europe médico-sociale » (ensemble de positifs récents contre les fléaux sociaux et certains éléments de protection catégorielle). Si l'ensemble juridique dans le domaine de la santé reste encore partiel et insuffisant, on note des améliorations comme l'intégration dans les droits nationaux des dispositions en faveur des professionnels et des populations dans leur ensemble et les efforts de coopération avec l'OMS et le Conseil de l'Europe. Cependant, on n'est pas encore arrivé au stade où l'ensemble des États membres aurait une véritable politique commune.

L'ouvrage est donné en deux parties: le droit institutionnel communautaire de la santé: un arsenal insuffisant; le droit naturel communautaire de la santé: des activités partielles. Les titres de ces chapitres confirment la thèse de l'auteur telle que décrite ci-dessus. Avant de voir leur contenu nous traiterons de l'introduction. Dans la première partie de cette introduction l'auteur passe en revue les définitions